

BAREME AU 1^{ER} JUILLET 2016

Honoraires TTC sur transactions immobilières

A charge de l'acquéreur (T.V.A. 20%)

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

De 0 Euros à 60 000 euros..... 10%

De 60 001 euros à 90 000 euros..... 9%

De 90 001 euros à 120 000 euros..... 8%

De 120 001 euros à 150 000 euros..... 7%

A partir de 150 001 euros..... 6%

Terrains et fonds de commerce

Honoraires fixes..... 10%

ESTIMATIONS ET PUBLICITES GRATUITES

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables seront ceux de l'agence détentrice du mandat initial.